

Stratégie d'adaptation aux changements climatiques pour le Canada atlantique

Rencontre des ministres de l'Environnement de l'Atlantique
Juin 2008



Dupuis Corner, NB

Table des matières

1.	Introduction	2
2.	Approche régionale à l'adaptation	3
3.	Engagements du Conseil des ministres de l'Environnement de l'Atlantique sur l'adaptation aux changements climatiques	5
4.	Principes et objectifs relatifs à l'adaptation aux changements climatiques au Canada atlantique	6
5.	Points stratégiques et engagements envers la Stratégie d'adaptation aux changements climatiques pour le Canada atlantique	7
6.	Évaluation du progrès et responsabilisation	10
7.	Gouvernance	11
8.	Annexe	12

1. Introduction

Dans son *Résumé à l'intention des décideurs* de novembre 2007, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a réaffirmé que le réchauffement du système climatique est « sans équivoque ».

Les infrastructures, les activités proposées et les aménagements actuels doivent « s'adapter » aux vulnérabilités et aux risques liés aux conditions climatiques prédites. La capacité d'adaptation des collectivités dépendra directement de la manière dont les mesures d'adaptation aux changements climatiques seront « intégrées » au processus décisionnel relatif au développement.

L'adaptation aux changements climatiques a été mise au premier plan en 2004-2005 lorsque le Conseil canadien des ministres de l'Environnement a tenu une réunion d'établissement de la portée des incidences afin d'examiner les options potentielles futures. En 2006, les premiers ministres ont soulevé la question lorsque le Conseil de la fédération (CDF) a entamé des discussions semblables. Les changements climatiques ont de nouveau été examinés à la réunion du mois d'août 2007 du CDF, au cours de laquelle les premiers ministres ont rendu public un rapport sur les principales pratiques des gouvernements provinciaux et territoriaux.

À la réunion du CDF de 2008 à Vancouver, les premiers ministres ont convenu qu'il fallait poursuivre le travail de collaboration. Parallèlement aux discussions du CDF, le Conseil des ministres de l'Environnement de l'Atlantique a identifié les changements climatiques et surtout l'adaptation aux changements climatiques comme un enjeu écologique clé pour le Canada atlantique.



Placentia,
Terre-Neuve et
Labrador

Ressources naturelles Canada (RNC) a rendu public, le 8 mars 2008, son évaluation nationale des impacts des changements climatiques au Canada. Cette évaluation corrobore les vulnérabilités et les incidences des changements climatiques sur les collectivités, l'infrastructure et les écosystèmes au Canada.

Le Canada atlantique pourrait être touché par d'autres événements pluvio-hydrologiques, des tempêtes de plus forte intensité, une élévation du niveau de la mer, des ondes de tempête, l'érosion côtière et des inondations. Les ressources en eau douce seront soumises à des pressions à mesure que les conditions et les besoins changent. L'impact se fera sentir sur de nombreux aspects des pêches marines. Les températures plus élevées et les saisons de croissance plus longues prévues pourraient profiter aux secteurs de l'agriculture et de la

Stratégie d'adaptation aux changements climatiques pour le Canada atlantique

foresterie, mais les tempêtes plus fréquentes et la variabilité de l'eau posent des risques. La vulnérabilité aux changements climatiques dans la région Atlantique peut être réduite par des efforts d'adaptation axés sur une exposition limite et par une planification détaillée.

En avril 2008, RNCan a annoncé un programme relatif à la mise sur pied de groupes de collaboration régionale sur les adaptations afin d'appuyer les progrès en matière d'adaptation aux changements climatiques dans six régions au Canada. Les provinces du Canada atlantique ont l'occasion d'établir un tel groupe de collaboration.

2. Approche régionale à l'adaptation

Les collectivités du Canada atlantique subissent déjà les effets des changements climatiques qui s'intensifieront à l'avenir. L'élévation du niveau de la mer, en plus de l'affaissement géologique dans la région Atlantique, est particulièrement préoccupante. Des événements pluvio-hydrologiques plus intenses et plus fréquents, et la variabilité de l'eau qui provoquent des inondations et des sécheresses sont prévus. L'impact lié aux changements climatiques se fera davantage sentir sur les collectivités dans les régions côtières et le long des eaux intérieures au Canada atlantique, et sur l'infrastructure et les ressources dont elles dépendent.



Risques liés à l'érosion et l'affaissement géologique dans la région Atlantique

Reconnaissant l'importance et les avantages d'une approche de collaboration régionale, le Conseil des ministres de l'Environnement de l'Atlantique a appuyé la tenue au Nouveau-Brunswick d'un atelier régional sur l'adaptation aux changements climatiques qui abordait les réponses d'adaptation dans les zones côtières et les eaux intérieures. L'atelier visait à fournir des renseignements sur l'élaboration de la Stratégie d'adaptation aux changements climatiques pour le Canada atlantique qui doit être examinée à la rencontre des ministres de l'Environnement de l'Atlantique à Wolfville, en Nouvelle-Écosse, les 5 et 6 juin 2008.

Le ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick et Ressources naturelles Canada ont présenté conjointement un atelier sur l'adaptation aux changements climatiques, en collaboration avec les autres provinces de l'Atlantique, les 8 et 9 mai 2008, à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick. L'évaluation par RNCan des vulnérabilités et des incidences des changements climatiques sur les collectivités, l'infrastructure et les écosystèmes de la région Atlantique a grandement aidé à définir et à préciser l'objet de l'atelier.

Stratégie d'adaptation aux changements climatiques pour le Canada atlantique



Ouragan Juan,
Halifax, N.-É.

L'atelier était axé sur trois secteurs prioritaires communs pour la région Atlantique et a documenté notamment l'élaboration de la Stratégie d'adaptation aux changements climatiques pour le Canada atlantique. Les secteurs prioritaires communs étaient : zones côtières, eaux intérieures et infrastructure connexe.

Il est reconnu, au Canada atlantique, qu'en travaillant en collaboration sur des questions de préoccupation commune liées à l'adaptation aux changements climatiques, les quatre provinces de l'Atlantique peuvent accomplir davantage collectivement qu'individuellement. Plus précisément, la Stratégie d'adaptation aux changements climatiques pour le Canada atlantique contiendra ce qui suit :

- 2.1. Approche centralisée ciblée visant à aborder les vulnérabilités, les possibilités et les risques communs et uniques dans la région Atlantique;
- 2.2. Orientation sur les questions d'intérêt régional ayant trait à l'intégration des mesures d'adaptation aux changements climatiques dans le processus décisionnel;
- 2.3. Approche stratégique selon laquelle la région Atlantique peut *intégrer les conditions climatiques* dans les décisions de développement, tout en reconnaissant les situations provinciales uniques;
- 2.4. Intégration pertinente des principes du développement durable, en facilitant le progrès social (équité sociale), un environnement sain (qualité de l'environnement) et une croissance économique (viabilité économique);
- 2.5. Possibilités de collaboration avec des associations professionnelles, comme celles des ingénieurs et des urbanistes, et les secteurs public et privé;
- 2.6. Mécanisme d'engagement d'autres réseaux d'intervenants comme ceux axés sur les sciences appliquées et la recherche sur les changements climatiques dans les universités de la région, et d'organismes communautaires qui aident à créer de l'information afin de faciliter l'intégration des facteurs de risque et de vulnérabilité liés aux changements climatiques dans le processus décisionnel.



Quai endommagé par
les glaces, quai
Aboiteau, N.-B.



Dommages causés par
l'Ouragan Juan,
Charlottetown, Î.-
P.-É.

La stratégie vise à reconnaître et à aborder les interrelations complexes entre les facteurs sociaux, économiques et environnementaux dans la planification et la mise en œuvre des mesures d'adaptation aux changements climatiques actuelles et à long terme.

3. Engagements du Conseil des ministres de l'Environnement de l'Atlantique sur l'adaptation aux changements climatiques



Onde de tempête,
Peggy's Cove,
N.-É.

En adoptant la Stratégie d'adaptation aux changements climatiques pour le Canada atlantique, le Conseil des ministres de l'Environnement de l'Atlantique reconnaît l'importance des changements climatiques et la nécessité d'appuyer et de favoriser des mesures adaptatives surtout quant aux effets sur les zones côtières et les eaux intérieures dans la région Atlantique. Les engagements des ministres de l'Environnement de l'Atlantique sur l'adaptation aux changements climatiques comprennent :

- 3.1. Faire appel à la collaboration entre les provinces de l'Atlantique et les autres afin d'établir des réponses d'adaptation régionales aux changements climatiques à long terme qui sont écologiques, économiques et socialement responsables à l'échelle nationale et internationale, et dans la région Atlantique;
- 3.2. Assurer « l'intégration » importante sur place des facteurs d'adaptation aux changements climatiques dans le processus décisionnel par la sensibilisation et l'engagement des réseaux d'organismes professionnels et des décisionnaires;
- 3.3. Appuyer le développement et le déploiement de technologies de l'information environnementale, et l'adoption de pratiques novatrices afin de documenter les décisions;
- 3.4. Élaborer et mettre en œuvre des mesures d'adaptation aux changements climatiques, notamment la préparation de boîtes à outils qui appuient activement une gamme de projets d'adaptation dans la région Atlantique.



Bris de structure de
contrôle de l'érosion,
Bathurst, N.-B.

4. Principes et objectifs relatifs à l'adaptation aux changements climatiques au Canada atlantique

Principes

- 4.1. La Stratégie d'adaptation aux changements climatiques pour le Canada atlantique établit le cadre de planification générale, intégrée et à long terme relatif au climat changeant qui appuie et intègre les **principes** de garantie de la santé sociale, environnementale et économique.

Objectifs

- 4.2. La Stratégie d'adaptation aux changements climatiques pour le Canada atlantique vise les **objectifs** suivants :



Dompage causé par les glaces, Maximeville, I.-P.-É.

- 4.2.1. Accroître la résilience et la capacité d'adaptation aux changements climatiques des secteurs public et privé du Canada atlantique;
- 4.2.2. Intégrer les mesures d'adaptation aux changements climatiques dans les activités de développement actuelles et nouvelles;
- 4.2.3. Promouvoir une collaboration régionale constructive, la coordination et l'échange de pratiques exemplaires sur l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les décisions liées au développement.

5. Points stratégiques et engagements envers la Stratégie d'adaptation aux changements climatiques pour le Canada atlantique

Cette section décrit trois points stratégiques d'intervention afin d'appuyer la stratégie. Ces points stratégiques reconnaissent et abordent les interrelations et les liens complexes entre les différents principes et objectifs.



Dompage à l'infrastructure, Parc provincial Basin Head, Î.-P.-É.

Point stratégique 1 – Identification des risques climatiques :

L'adaptation aux changements climatiques consiste à identifier les risques au moyen d'une analyse de l'écart et à établir les outils nécessaires pour assurer la résilience de l'environnement naturel et bâti, et à appuyer les partenaires dans leurs efforts visant à réduire leurs risques et leur vulnérabilité aux changements climatiques, et à saisir les occasions créées par un climat changeant.

- 5.1. Effectuer une analyse de l'écart, afin d'évaluer le risque et la vulnérabilité, dont l'infrastructure, qui limite la portée des conclusions de l'évaluation des impacts des changements climatiques pour l'Atlantique aux secteurs prioritaires à risque élevé de la région Atlantique, ainsi que les vulnérabilités importantes liées à un climat changeant dans les zones côtières et les eaux intérieures.



Onde de tempête, Lamèque, N.-B.

- 5.2. Accroître la pertinence et la convivialité de l'information sur les effets de la variabilité du climat et des changements climatiques, afin que les praticiens du développement puissent l'utiliser correctement.

- 5.2.1. Utiliser la cartographie altimétrique numérique (comme LiDAR) pour fournir les données permettant d'examiner l'ampleur des changements côtiers et fournir l'information indispensable concernant les risques liés à l'élévation du niveau de la mer sur la stabilité du littoral. La cartographie pourrait aussi servir pour la protection civile, l'utilisation des terres, les plaines inondables et la planification du transport, le choix d'un site à risque quant aux services publics et à l'infrastructure, comme l'infiltration d'eau salée dans les sources d'approvisionnement en eau potable, et la gestion agricole et forestière.

- 5.2.2. Accroître la surveillance du climat, en développant une capacité régionale d'analyser et d'interpréter les

données d'observation sur le climat, et en rehaussant la qualité de l'information sur l'impact des changements climatiques particuliers à un emplacement ou à un secteur, et en faisant connaître les incertitudes quant aux prévisions sur les changements climatiques. Comprend aussi plus d'information sur les coûts, et les aspects transfrontaliers et de répartition des activités d'adaptation.

- 5.3. Développer et appliquer les outils pertinents afin d'aborder les risques climatiques dans les activités de développement et de déterminer l'ordre de priorité des réponses. Les outils et les approches comprennent les outils d'examen préalable et d'autres méthodes d'évaluation de l'exposition des activités de développement pertinentes, des plans de développement à long terme et des investissements aux risques climatiques, ainsi que les outils visant à accroître la résilience des activités sectorielles pertinentes et des systèmes décisionnels, et les outils pertinents aux besoins locaux en matière de planification.



Inondation,
Truro, N.-É.

Point stratégique 2 – Intégration des conditions climatiques dans les décisions : *L'intégration des conditions climatiques* dans les décisions désigne tenir compte des conditions climatiques actuelles et futures, et faire en sorte que les activités et l'infrastructure sont suffisamment solides pour résister aux conditions climatiques.

- 5.4. Favoriser une compréhension des changements climatiques et de leurs effets au sein du secteur privé, des ministères, des organismes et des administrations locales, en collaboration avec des partenaires professionnels comme les ingénieurs et les urbanistes, les spécialistes des sciences appliquées, les institutions financières et les sociétés d'assurance.
- 5.5. Déterminer et utiliser les points d'entrée pertinents afin d'intégrer l'adaptation à la variabilité climatique et aux changements climatiques dans les activités de développement.
- 5.6. Déterminer les réponses d'adaptation et les classer par ordre de priorité, et, s'il y a lieu, aider à intégrer de tels facteurs dans une vaste gamme d'interventions et de projets sectoriels.
- 5.7. Évaluer périodiquement les progrès sur l'intégration des risques climatiques et de l'adaptation dans les activités de développement et les efforts visant à renforcer les capacités d'adaptation.

Stratégie d'adaptation aux changements climatiques pour le Canada atlantique



Rencontre communautaire portant sur les caractéristiques côtières, Bathurst, N.-B.

Point stratégique 3 – Collaboration régionale : La collaboration régionale désigne la puissance d'un effort concerté dans des domaines d'intérêt commun, particulièrement les zones côtières et les eaux intérieures, et l'échange dans le développement de réponses d'adaptation régionales.

- 5.8. Établir, au moyen d'un protocole d'entente, un groupe de collaboration régionale sur les adaptations (GCRA) qui sera chargé d'examiner les questions des zones côtières, des eaux intérieures et de l'infrastructure connexe qui sont une priorité commune pour la région Atlantique; le GCRA sera supervisé par un corps organisationnel.
- 5.9. Par l'entremise du Conseil des ministres de l'Environnement de l'Atlantique, les provinces de l'Atlantique présenteront une seule proposition du Canada atlantique en vue d'obtenir des fonds de RNCAN pour établir un groupe de collaboration régionale sur les adaptations. La proposition est une initiative clé de deux ans de la Stratégie d'adaptation aux changements climatiques pour le Canada atlantique. Le GCRA poursuivrait les buts suivants :



Mur de protection à Placentia, Terre-Neuve et Labrador

- 5.9.1. Favoriser les initiatives régionales qui identifient les écarts et qui comprennent des mesures communes sur les effets et l'évaluation de la vulnérabilité, et les options d'adaptation, afin de promouvoir et d'encourager la collaboration dans la région Atlantique et d'éviter le doublonnage;

- 5.9.2. Faciliter les travaux analytiques sur les aspects économiques de l'adaptation, y compris les risques et les vulnérabilités, les coûts et les avantages de l'adaptation, et les questions relatives au lieu et à la répartition;

- 5.9.3. Faciliter l'accès à des partenariats avec les secteurs public et privé afin de réaliser les objectifs de la Stratégie d'adaptation aux changements climatiques pour le Canada atlantique;



Domages causés par une onde de tempête, chaussée de l'Île Panmure, Î.-P.-É.

- 5.9.4. Promouvoir la gestion des risques climatiques, par l'échange d'outils et d'expériences, de politiques et de technologies d'adaptation, et la gestion du risque de catastrophes, en réduisant les effets néfastes des changements climatiques en mettant l'accent sur les zones côtières, les eaux intérieures et l'infrastructure connexe. Puisque l'eau est l'élément commun de ces secteurs, d'autres secteurs connexes, comme

l'agriculture, l'aménagement des sols, les pêches, les forêts et la gestion des zones côtières, subissent un impact direct et indirect. Ces autres secteurs peuvent bénéficier des activités dans les secteurs prioritaires.



Inondation causée par l'ouragan tropical Chantal, Dunville, Terre-Neuve et Labrador

- 5.9.5. Créer des partenariats entre les ordres de gouvernement, les associations professionnelles, le secteur privé, le milieu universitaire, les organismes et les établissements, en utilisant des technologies et des outils novateurs, et en appliquant les meilleures pratiques de gestion, et d'autres stratégies d'adaptation qui mettent la région en position favorable en vue de devenir un chef de file dans l'adaptation aux changements climatiques pour les zones côtières et les eaux intérieures (voir la figure 1 de l'annexe).
- 5.9.6. Le GCRA aura un conseil d'administration composé de représentants :
 - 5.9.6.1. de chaque province,
 - 5.9.6.2. des partenaires du secteur privé,
 - 5.9.6.3. des associations municipales et professionnelles régionales,
 - 5.9.6.4. du gouvernement fédéral.

6. Évaluation du progrès et responsabilisation

- 6.1. Des mesures du rendement spécifiques et objectives seront établies pour chaque point stratégique. Elles seront élaborées dans le cadre de la planification du travail requise pour mettre en oeuvre la stratégie. Voici des exemples.



Onde de tempête, terrain de golf Crowbush, Î.-P.-É.

- 6.1.1. Établir une base de référence sur le nombre de collectivités qui ont adopté des processus de planification appropriés pour aborder les risques liés aux changements climatiques, en évaluant les progrès en terme de changement par rapport à cette base.
- 6.1.2. Accroître le nombre de collectivités qui ont intégré l'adaptation aux changements climatiques dans leurs plans de mesures d'urgence.
- 6.1.3. Préparer et utiliser les boîtes à outils sur l'adaptation qui intègrent l'information et les connaissances acquises notamment :
 - 6.1.3.1. Accroître la superficie totale du territoire ayant fait l'objet d'une cartographie détaillée (p. ex. LIDAR);
 - 6.1.3.2. Accroître le nombre de collectivités qui ont obtenu des prévisions sur les changements

Stratégie d'adaptation aux changements climatiques pour le Canada atlantique

climatiques à l'échelle locale (réduction du modèle climatique globale).

6.1.4. Effectuer des évaluations détaillées du risque et de la vulnérabilité pour les collectivités et les provinces de l'Atlantique.

6.2. Dans le cadre de la présente stratégie, les progrès ayant trait aux mesures de rendement établies seront évalués chaque année et les résultats seront transmis aux investisseurs et aux intervenants.

7. Gouvernance

Cette section décrit la structure de gouvernance relative aux points stratégiques pour suivi dans le cadre de la présente stratégie.



Rencontre communautaire portant sur l'élévation du niveau de la mer, LeGoulet, N.-B.

7.1. La Stratégie d'adaptation aux changements climatiques pour le Canada atlantique sera adoptée pour une période de cinq ans. Un rapport annuel des progrès des provinces devra être soumis au Conseil des ministres de l'Environnement de l'Atlantique. Afin de faciliter la mise en œuvre, un groupe de gouvernance régional sera créé. (GCRA) (Figure 1).

7.2. Le groupe de gouvernance régional sera composé de représentants de chaque province. Il sera appuyé par un effectif adéquat. Il agira à titre de groupe de coordination régional pour la planification, la recherche appliquée, et l'expertise éducative et complémentaire pour le développement des points stratégiques.

8. Annexe

Figure 1

Structure proposée pour l'Initiative de collaboration régionale pour l'adaptation

